

Lorient, le 17 décembre 2020 - Mme BERNARD (résidant sur la commune de Névez et sur Lorient)

Madame la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire,

Un projet éolien d'une telle ampleur, sur le site de Groix/Belle Ile - face à la rade de Lorient, Port Louis, la presqu'île de Gavres, au Golfe du Morbihan, et à la presqu'île de Quiberon, est la pire des catastrophes environnementales, patrimoniales et touristiques que l'on aurait pu imaginer : un projet à faire pâlir Anne de Bretagne.

Du même ordre que si nos voisins d'en face, les anglais implantaient le même projet au milieu des Îles Scilly représentant un des patrimoines les plus remarquables de cornouailles.

Qui plus est, compte tenu, des information techniques relevées durant le débat public :

1 parc Éolien pilote de 3 unités, 1 parc éolien de 20 Éoliennes de 12 mégawatts, soit 250 mégawatts et un autre de 40 éoliennes soit 500 mégawatts, soit à terme de **63 Éoliennes** de 12 mégawatts situées à proximité des Îles de Groix et Belle Île, éoliennes dont les **dimensions sont de 260m de haut et 220m d'envergure de pales** (envergure nettement supérieure à celle de deux avions Airbus A380) sur une **superficie de plus de 150km² en mer.**

Des pales constituées vraisemblablement de mélange de fibre de verre, de carbone, de résine de polyester ou époxy **NON recyclables à ce jour.**

Des flotteurs, **dont à ce jour, nous ne connaissons pas le type**

Des lignes de mouillage, **dont nous ignorons à ce jour la longueur et le type**

Des ancrages, **dont à ce jour nous ne connaissons pas le type**

Un ou plusieurs postes de raccordements électriques en mer : structure jaquette 23m de haut - 55mx55m - Top side 65mx35mx20mht **masse de 5000 tonnes** (béton vraisemblablement) - Elles accueilleront les câbles reliant les éoliennes et desquelles partiront des fourreaux de 3 câbles "corridors".

Des corridors transportant le courant, constitués d'un fourreau de 3 câbles qui sera enfoui dans le sable (tranchées de 8m de diamètre à 20 ou 30m de profondeur) et recouvert si nécessaire de roches sur 1m50 de hauteur et 10m de large - alimentation 225 000 volts - Longueur de ces câbles de 10 à 20 km suivant les emplacements choisis (Poste électrique en mer jusqu'à zone atterrissage à terre) - **3 fourreaux de liaison sous-marine à terme partiront du ou des postes électriques en mer et arriveront jusqu'à la plage sélectionnée.**

Des chambre d'atterrage sur une de nos plages - en **béton de 16m de long x 3m de large x 1m de profondeur** - enfouies et capotées à 4 ou 5 m sous le sable, avec une jonction tous les 1 km . Il faut compter un atterrissage par parc de 250mgw - ce qui revient pour 750 mgw à **3 atterrages arrivant, à terme, sur la même plage** et comme le parc se fera en plusieurs temps il faut comprendre que **3 fois de suite la plage choisie sera impactée par les bulldozers.** Concernant les retraits de côtes dus au changement climatique, les atterrages se feraient 3 m en dessous de la profondeur la plus critique évaluée sur les plages. Ces postes seraient matérialisés par des plaques ou des bornes rouges. Durée de travaux non définis.

- **Il y aura 3 tranchées sur la plage et jusqu'au poste de compensation, à terme, pour passer les 3 fourreaux (abritant 3 câbles soit 225 000 volts par fourreau) reliant la chambre d'atterrage au poste de compensation.**

Poste de compensation pour nettoyer l'énergie réactive : **sur plate-forme béton avec des bâtiments** , des aménagements paysagés et **des pistes pour faire circuler les engins** et des sols végétalisés (taille différente suivant l'éloignement des câbles par rapport au littoral) :

1 Ha de terrain pour un poste situé à 35km du poste électrique

3 Ha de terrain pour un poste situé à 65 km du poste électrique

Ces postes se situeront certainement à peu de distance du poste d'atterrissage (soit derrière nos plages) De ce poste une seule tranchée pour rejoindre le poste de raccordement électrique.

Passage des câbles su poste de compensation jusqu'au poste de raccordement électrique - **3 câbles sous gaine soit 225 000 volts - enfouis à 1m sous terre , une bande de travail de 8m de large (dont les 5 m centraux représenteront une bande de servitude)**, sur toute la longueur des câbles se raccordant à un poste de compensation et ensuite allant sur admettons 40 ou 50 km jusqu'au poste de raccordement aux lignes haute tension

Poste de raccordement électrique à terre - de 7 à 10 Ha de terrain - sur plate-forme béton avec également des bâtiments, des pistes pour faire circuler les engins (sols végétalisés et aménagements paysagés). Le poste de raccordement se situera auprès des lignes haute tension auxquelles elles seront raccordées.

Les éoliennes sont composées non seulement d'acier (qui vient probablement de Chine) mais aussi de cuivre (40% de plus que pour le terrestre) origine Chine ou USA cela se compte en tonnes ex : pour les éoliennes de St Brieuc qui ne font que 8 mégawatts alors que les nôtres feront 12 mégawatts : 6400kgs de cuivre pour un câble basse tension de 12,4km de long et 3850 kgs d'isolant plastique. D'autres composants Dysprosium (100Kgs) Néodyme (330kgs) pour une éolienne de 8 mégawatts sur St Brieuc et (les nôtres seront de 12 mégawatts) qui émanent de **minerais extraits des Terres Rares en Chine qui détient 86% du marché mondial** et dont l'exploitation se fait dans des conditions insupportables pour les ouvriers chinois. **Est-il raisonnable, suite à ce que nous avons connu avec la pandémie de 2019/2020 que la France dépende toujours de la Chine et des USA ?** Et nous pouvons rajouter pour cette même éolienne de 8 mégawatts 3600kgs de peinture et 2500litres d'huile de lubrification pour une turbine.

Quant à l'empreinte carbone, il aurait été intéressant de calculer la totalité de l'empreinte carbone occasionnée par les transports, les travaux, les fabrications, l'extraction des matières premières, le béton, (ce serait intéressant de faire le calcul tout compris des tonnes de bétons exigées pour tout le projet), **le métal, cuivre, Dysprosium, Néodyme, fibres de verre, de carbone, de polyester ou de résine d'époxy, de peinture, de lubrifiant, etc...tout ce qui sera engendré par l'exploitation, l'entretien et le démantèlement.** Pour information des Ingénieurs très compétents et enseignants dans nos grandes écoles, sont convaincus que l'éolien n'est pas la solution au réchauffement climatique. **Il est d'ailleurs déjà reconnu que l'éolien terrestre n'est pas d'une efficacité performante et est bien sûr compensé, partout dans le monde par des énergies fossiles. EDF possède 5 centrales à charbon (dites maintenant "centrale thermique fossile hors gaz") en Chine et 11 centrales en Europe.**

Ce but éolien, est de produire plus pour consommer plus, alors qu'il serait raisonnable de commencer à penser à produire moins, mais mieux, pour consommer moins, mais mieux. Le marché de l'automobile a trouvé un nouveau Lobby : les grosses cylindrées à batteries électriques. Ne serait-il pas plus raisonnable de limiter le marché à des cylindrées qui consomment moins, puisque dans tous les cas de figure la vitesse est limitée.

Le coût, pour le parc de 250 mégawatts 20 éoliennes de 12MG l'ordre de grandeur est d'environ 750 millions € - subvention de l'État de mémoire 1,5 à 2 milliards €.

Coût de l'électricité pas encore déterminé mais pouvant aller de 62€ à 102€ le mégawatt. Aucune certitude à ce sujet.

Il est étonnant d'apprendre que des subventions énormes sont allouées aux régions, communes, organismes à vocation environnementale, comme juste pour n'en citer que quelques-unes : France Nature Environnement, Agence Française pour la Biodiversité, Eaux et Rivières de Bretagne...que nous retrouverons certainement sur nos facture d'électricité. **Ces subventions faussent le débat et les avis.**

Études sur les impacts de la faune marine : rien de vraiment concret les études sont basées sur des éoliennes posées, sans certitude sur les nuisances sur le milieu marin, le domaine benthique et le domaine pélagique, puisque concept pas encore expérimenté et vraisemblablement pas encore en possession des études anglaises ou danoises. (répercussion champ magnétique sur invertébrés, poissons, cétagés, requins etc.. - risque de contaminations cliniques liées aux transport entre le port et les sites d'éoliennes - bruit qui peut engendrer un impact de perte d'audition et de modification du comportement.- destruction des frayères) - Pour les coquillages et sédiments ou reptiles marins impact à la côte de négligeable à majeur suivant les lieux... Pour les Oiseaux marins, risques de collision, de détournement lors des migrations qui peuvent affaiblir ou épuiser les colonies, perte d'habitat si on altère les zones d'alimentation. **D'autres études seront lancées, mais à la question posée au cas où toutes les études indiqueraient de graves risques de détérioration de tous les milieux ci-dessus énoncés, le projet serait-il remis en question ? la réponse fût NON**, avec comme indication que les impacts seraient mentionnés au cahier des charges concernant les précautions à prendre.

Il a été fait remarquer que le Document Stratégique de façade devait être respecté ainsi que les directives européennes et tous les critères environnementaux. Il est étonnant que le Ministère de la mer ne soit pas également décideur.

Nous avons compris que les zones natura 2000 ne seraient pas forcément un frein à l'implantation sur ces zones de poste d'atterrages. A titre d'exemple il nous a été expliqué que pour le poste d'atterrage concernant la ferme pilote de Groix, de 3 éoliennes, le secteur choisi se situe sur la plage d'Erdeven dans une des zones les plus protégées. Parce que le choix n'est pas uniquement lié à la fragilité du site mais à toutes les autres contraintes environnementales et techniques. Il a été indiqué également, que si les infrastructures devaient être en contre-indication avec le PLU d'une commune, cela entraînerait une modification du PLU pour se mettre en conformité avec les installations prévues et non l'inverse.

Le Code de l'Urbanisme a été modifié suite à des textes de Lois ou ordonnances passées 2018/2019 autorisant par exemple :

Titre II - Règles spécifiques à certaines parties du Littoral

Chapitre Ier - Aménagement et Protection du Littoral

Sous Section 4 - préservation de certains espaces et milieux

Paragraphe 1 -Préservation des espaces remarquables ou caractéristiques et des milieux nécessaires au maintien des équilibres :

Article L.121-25

Dans les communes riveraines des mers, des océans, des estuaires et deltas mentionnés à l'article M.321-2 du code de l'environnement, **l'atterrage des canalisations et leurs jonctions peuvent être autorisés lorsque ces canalisations et jonctions sont nécessaires à l'exercice des missions de service public** définies à l'article L.121-4 du code de l'énergie ou à l'établissement des réseaux ouverts au public de communications électroniques. Etc....

Si un site est protégé par des Lois, comment interpréter que l'État puisse les modifier pour passer outre ?

Toute cette côte est protégée, une grande partie des lieudits construits proches du rivage (mais hors de la bande des 100m) sont passés en "zone naturelle" avec le dernier Plan Local

d'Urbanisme. Des villages entiers sont soumis maintenant aux réglementations des zones naturelles allant de l'impossibilité de construire et d'agrandir une habitation jusqu'à des impositions sur les types de clôtures etc..

De Rospico à Trévignon (Zone E de votre projet) toute la côte abrite des zones protégées.

Rappelons, la Trame Verte et Bleue (TVB) instaurée par le Grenelle de l'Environnement concernant les zones naturelles à protéger telles que : haies, talus, boisements et continuités écologiques, et la partie maritime des espaces naturels. Les différents éléments de sa composition et des continuités écologiques (zones humides, prairies, boisements, mares, cours d'eau, haies bocagères etc..) font l'objet de dispositions réglementaires assurant leur protection (zonage, trame, classement, prescriptions de nature à assurer leur préservation).

Le site de Raguénès se situe sur la partie ouest des côtes Névezziennes. Il s'étend de la pointe du même nom jusqu'au village de Kérascoët. Il offre un paysage idyllique avec, au premier plan, les plages de sable blanc et en arrière plan des plaines agricoles "les plaines de Tahiti". Tout le cordon dunaire jusqu'à Rospico, est classé natura 2000. **Ce périmètre a un double statut, il est désigné au titre de deux directives "Habitats,faune, flores" Zone Spéciale de Conservation(ZSC) et "Oiseaux" Zone de Protection Spéciale (ZPS) :** 19 habitats d'intérêt communautaires : fonds marins, estrans, lagune, dunes, falaises littorales, étangs doivent faire l'objet d'une attention particulière.

De plus on compte plusieurs zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Sur ces zones, toute opération d'aménagement affectant le sous-sol doit faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à sa réalisation.

Selon une étude de 2015, le taux d'extinction des espèces est de 8 à 100 fois supérieur au taux "normal" depuis le 21ème siècle : devons-nous poursuivre ce massacre ?

Une LOI ASAP promulguée le 8 décembre 2020 pour faire accélérer et simplifier toutes les procédures concernant les projets d'éoliens offshore. **Une précipitation non sans risques.**

Pour la ferme expérimentale de Groix : EOLFI (rachetée par Shell) et CGN Europe Energy qui n'est autre que **Chinese General Nuclear** - ces sociétés ont toutes deux un actionariat dont Black Rock fait partie. Ils ont une subvention de l'État prévue à hauteur de 85 millions d'Euros pour les 3 éoliennes prévues.

Pour St Nazaire, il s'agit de **GENERAL ELECTRIC** (nous retrouvons un actionariat Black Rock) qui a repris notre fleuron ALSTOM qui construit 80 éoliennes "Haliade" sur le site de Montoir de Bretagne et qui sera reconvertie pour construire les plus grosses éoliennes du monde (Haliade 12 MW- du type de celles prévues sur nos côtes) avec la participation de l'usine de Cherbourg pour les Pales. Même si cela génère un beau bassin d'emplois pour la Loire Atlantique, le patrimoine est américain et non français et la valeur ajoutée sera américaine et non française. (il est à noter que le Conseil régional de Loire Atlantique a participé à un des débats pour nous vanter les capacités de production de St Nazaire, et donc de General Electric.)

- Article Usine Nouvelle :C'est un véritable jeu de massacre auquel se livre General Electric (GE) en France. Des 20 000 salariés en 2015, suite au rachat d'Alstom Énergie et de ses 9 000 collaborateurs, il n'en reste que 13 000 en cette fin 2020, dont 800 inactifs, précisent les syndicats. Certes, 4 000 sont partis dans la fusion avec Baker Hugues en 2017, dont GE est sorti en 2019. Mais au lieu des 1 000 emplois qui devaient être créés, ce sont 3 000 postes qui ont déjà disparu dans les divers PSE, plans de départs volontaires collectifs et délocalisations

- Article Usine Nouvelle : La fabrication du béton s'invite au pied des éoliennes. Dans le cadre d'un partenariat annoncé en juin, GE Renewable Energy s'associe avec le cimentier LafargeHolcim et la start-up danoise Cobod pour imprimer des socles d'éoliennes en béton.

*L'usine **GENERAL ELECTRIC** de Cherbourg fabrique des pales géantes (107 m) pour des éoliennes en mer. Deux contrats remportés au Royaume-Uni et aux États-Unis lui assurent un plan de charge lui permettant de*

recruter. Le site emploiera 300 personnes fin 2019 et plus de 500 en 2020. En attendant le décollage de l'éolien off shore sur les côtes de France...

Ça bouge sur le nouveau polder de Brest ! Un hangar gigantesque sort de terre (investissements 20 millions d'Euros) pour accueillir le chantier de construction des fondations de 62 éoliennes offshore du parc **Ailes Marines**. Cet assemblage mobilisera 250 employés pendant deux ans.

Le consortium Ailes Marines (Ailes Marines, une société détenue à 70% par Iberdrola S.A. le champion espagnol du nucléaire ; Cotée aux bourses de Bilbao et de Madrid, son action figure à l'indice Ibex 354. Les quatre principaux actionnaires sont : Qatar Investment Authority (8,5% des parts du groupe) ; Capital Research and Management Company (3,1%) ; Norges Bank (3,0%) ; Blackrock (3,0%)) a présenté ce lundi matin, l'industriel qui sera chargé de réaliser, à Brest, les fondations des éoliennes destinées au champ off-shore de Saint-Brieuc. Il s'agit de l'Espagnol Navantia, qui promet 250 emplois à la pointe bretonne durant 2 ans, voire 3 ans maximum. La Région, elle, attend déjà la suite.

Navantia va donc être chargé de construire, à Brest, les pièces qui serviront à la réalisation de 34 des 62 éoliennes du parc briochin. De jolis bébés de près de 70 mètres de haut et pesant plus de 1000 tonnes. En revanche, ces «jackets» seront assemblées en Espagne, où seront également réalisées les pièces de «transition», qui concentrent la plus forte valeur ajoutée technologique. Un symbole des difficultés, pour la Bretagne, d'accéder à ce statut de terre d'accueil de la filière des énergies marines renouvelables.

Qui est vraiment Ailes Marines, promoteur d'éoliennes en baie de Saint-Brieuc ?

A St Brieuc c'est donc l'Espagne qui a été retenue comme porteur de projet et l'emploi est majoritairement venu d'Espagne..

**(Une procédure a été engagée entre Erquy et RTE pour le Parc Éolien de St Brieuc, concernant le poste d'atterrage sur une de leur plage et la traversée d'un village par les câbles de 225 000 volts.)
(RAPPEL : L'industriel Ailes Marines tente d'implanter une centrale électrique éolienne (62 éoliennes de 207m de haut, plus de 300 m avec les fondations), à 16 km des caps classés de Fréhel et d'Erquy, au milieu de zones protégées Natura 2000 en mer, et en plein centre de la zone de pêche artisanale, moteur économique de la baie de Saint-Brieuc avec le tourisme.)**

Pendant ce temps :

"Naval Group se retrouve désormais seul à bord d'une structure qui a englouti 300 millions d'euros et n'est toujours pas rentable. « Le business plan prévoit une rentabilité dans cinq ans, mais cela fait dix ans que cela dure, se désole une source à Naval Group. L'énergie thermique des mers n'a pas atteint la maturité et les flotteurs des éoliennes offshore, que Naval Énergies est le seul industriel français à développer, ne sont pas encore fiabilisés ». "

"Face à ces difficultés, Thales, actionnaire à hauteur de 35% de Naval Group, fait pression pour arrêter les frais. En ligne de mire : une liquidation de la filiale ou sa vente à un nouvel opérateur. L'État, actionnaire à hauteur de 62 %, a un discours plus mesuré, craignant un effet d'image alors qu'il promeut le développement à marche forcée des énergies renouvelables (40% du mix énergétique en 2030). "

Les appels d'offres commerciaux flottants prévus en Écosse et en France confirment l'accélération de la filière. En France, quatre projets pilotes (quatre éoliennes par parc) sont en cours: au large de la Bretagne et en Méditerranée –attribués en 2016 aux consortiums emmenés par Eolfi (associé au chinois CGN et à la Caisse des Dépôts, avec des flotteurs Naval Energies), Eolmed (Quadran Energies marines avec Ideol, Bouygues et Senvion), EDF (avec SBM Offshore, Siemens Gamesa et Prysmian) et Engie (avec le portugais EDPR, CDC et des flotteurs signés Eiffage).

La CGN (Chinese Général Nuclear) possède déjà 39 sites d'éoliennes terrestres en France et veut doubler sa présence sur le continent.- nous leur offrons une façade commerciale chez nous puisqu'ils **portent le projet de notre ferme expérimentale de Groix**. D'autres constructeurs : En 2016, le chinois Sewind (qui construit en partie des éoliennes Siemens sous licence) et l'allemand Siemens étaient de loin les deux principaux constructeurs d'éoliennes offshore selon Bloomberg New Energy Finance(2) (Siemens Wind Power a depuis fusionné avec le groupe espagnol Gamesa en avril 2017(3)). MHI Vestas est également un constructeur majeur d'éoliennes offshore.

Vous avez dit Emplois Sud Finistère et Morbihan ?

La région déploie de grands moyens pour des formations, de nombreuses entreprises sont prêtes et se préparent pour candidater, **mais il n'y a aucune certitude sur les marchés dont le Morbihan et le Finistère pourront bénéficier**. Et pour rappel le projet étant européen, les lois interdisent d'intégrer dans le cahier des charges du Lauréat l'obligation de sélectionner des sous-traitants locaux et français. Systématiquement il nous a été indiqué **des sous-traitants "locaux""nationaux"ou"internationaux"**

La réglementation Européenne impose que 6% du coût de la construction du Parc soit alloué à des micro, petites et moyennes entreprises, **mais n'indiquent pas si elles doivent être locales**.

Il est à noter que sur le rapport de synthèse de la commission de la Régulation de l'Energie publié par l'État le 6 juin 2019 concernant le projet de Dunkerque, il n'est jamais mentionné la part d'emplois en France.

A ce jour on parle de 100 à 150 emplois sur Brest et ou Lorient : ce n'est pas réellement ce que l'on peut appeler un projet porteur d'emplois pour la Bretagne.

Sur le débat public, à mi-décembre 824 avis ont été enregistrés par la CNDP. C'est égal à zéro compte tenu que ce projet concerne le sud finistère et le Morbihan. Mais malgré tout déjà 48% de ces avis étaient négatifs sur le projet.

La raison en est certainement le **manque de médiatisation du projet** qui débute seulement depuis une semaine ou deux, **la distribution d'une plaquette qui n'indique en rien les dimensions des infrastructures**, les quantités de matériaux nécessaires, les risques d'atteinte de la biodiversité, et toutes les incertitude sur l'emploi local et l'enrichissement d'un projet Français qui pourrait relancer une économie industrielle ; rien n'indique que les études ne sont pas abouties, rien n'est indiqué sur les risques de dégradations de nos plages et arrières plages, la covisibilité du parc, le tarif de l'électricité en fin de course, etc....

L'étiquette "Transition Ecologique" de ce projet place une partie de la population mal informée dans une quasi-obligation de s'y soumettre, alors que ce projet "Industriel" n'en apporte aucune garantie et les habitants doivent en être informés.

Un débat public est organisé pour que la population concernée puisse donner un avis avéré, les médias et la presse n'ont pas rapporté les données techniques, il aurait été impératif de prolonger de quelques mois la concertation qui a été bien impactée par le confinement et qui laisse une grande partie de la population dans le doute.

Des demandes nous ont été faites lors des dernières réunions en ateliers pour envisager un choix sur la localisation du Parc en Mer (dans la zone des 1360km² dédiée - il nous a été demandé de sélectionner une zone de 600km² alors que 4 zones Nord/Sud/Est/ouest sont proposées de chacune 200km² environ)et un choix sur la localisation des postes d'atterrages (choix entre 5 zones d'atterrages déjà déterminées sur les plages se succédant entre Quiberon et Concarneau).

Ce qui ressort cependant des ateliers et de l'avis du public : sur la zone maritime ce serait la zone la plus éloignée au SUD OUEST au vu des différentes études environnementales actuelles et l'impact visuel - Cependant lors de la dernière réunion sur les usagers de la mer, **nous avons appris qu'une**

pré-zone préférentielles d'environ 500km² avait déjà été déterminée par les acteurs régionaux, ainsi qu'une zone affinée de 226km² sélectionnée par le comité régional des pêcheurs et ceux-ci nous ont bien indiqué qu'ils étaient prioritaires sur les choix. Cette zone se trouve au centre de la zone des 1300 km - sur des fonds rocheux - juste entre Groix et Belle-Ile. **Comment interpréter cette pré-sélection ?**

Les prestataires d'activités nautiques ont mis en garde contre les problèmes que pouvaient engendrer ce projet tant au niveau des centres nautiques, des activités qui y étaient liées y compris la plongée, de la vente du matériel, de l'hébergement, de la restaurant et du transport. Le passage de nombreuses courses croisières dont celle du figaro qui avaient l'habitude de tirer des bords sur cette zone. A cela le syndicat des pêcheurs a indiqué qu'il étaient prioritaires sur le Loisir.

La sagesse serait d'éloigner encore plus loin le parc des îles de Groix et Belle-Ile, de s'éloigner des fonds rocheux, de respecter toutes les contraintes environnementales et donc de descendre plus au Sud Ouest en dépassant la zone pré-sélectionnée (ce qui correspondrait au scénario C soumis lors des ateliers du 10 décembre 2020). RTE nous indique des surcoûts et souhaite une profondeur maximale de 100m, mais les pionniers de l'éolienne flottante se concentrent sur des zones de profondeur variant entre 50 et 200m : c'est donc du domaine du possible. **Au budget alloué et aux inégalables subventions distribuées qui sortiront certainement de notre porte-monnaie, sortir du périmètre visuel de toute côte environnante serait un minimum.**

En ce qui concerne les zones terrestres, il a été demandé de respecter les emplacements classés natura 2000 ou sites très protégées. Les zones A et E ont été plusieurs fois mentionnées comme trop sensibles.(voir indications ci-dessus en ce qui concerne la zone E)

En conclusion

Pour que ce projet soit réalisé, il doit tenir compte de l'avis des citoyens une fois ceux-ci parfaitement informés, il doit pouvoir ajouter au cahier des charges une clause protégeant l'emploi local et la possibilité à toutes les entreprises françaises et locales d'obtenir des marchés et d'accroître le potentiel économique de la Bretagne.

Il sera aussi impératif d'éloigner au maximum l'implantation du parc des côtes afin qu'aucun impact visuel n'en apauvrise le tourisme et le charme de nos côtes bretonnes où jusque là il fait bon vivre, ce qui est un facteur considérable pour la région.

Outre la pêche, il ne faut pas négliger les routes maritimes, les courses au large, les sites d'extraction de granulats, les plaisanciers et le tourisme en général.

Les études environnementales à venir, toutes confondues, devraient être faites par des organismes indépendants, non subventionnés ; elles devraient être publiés et entraîner l'arrêt du projet si il y a des risques d'atteintes graves.

Un Bilan carbone total de la conception à la réalisation, (en passant par les extractions des minerais, les tonnes de métal et de béton, de peinture, d'huiles, tous les composants des éoliennes et de toutes les infrastructures qu'elle soient en mer ou à terre, le transport, l'entretien, l'exploitation, et le démantèlement) devrait être effectué par une société d'ingénierie indépendante, avec publication des résultats.

Tous ces informations devraient être publiées et accessibles à toute la population concernée.

Il ne doit pas s'agir de faire du forcing Etatique, qui risquerait d'engendrer, à terme, des procédures innombrables, et fera retarder le projet.

Il ne peut pas y avoir de promesses verbales sans des engagement écrits.

Compte tenu de toutes ces incertitudes, et en l'état actuel du projet, je m'oppose formellement à celui-ci.